

À la une

Bordeaux et Libourne : des barreaux séparés, mais unis

Bordeaux la bourgeoise, Libourne la rurale. Au-delà du cliché, les deux barreaux de la Gironde, qui recevront la 7^e convention nationale des avocats du 18 au 21 octobre 2017, partagent une physionomie comparable, une dynamique de croissance, une zone de multipostulation et une CARPA.



Le pont de pierre à Bordeaux et la tour du Vieux Port à Libourne

Jurisprudence

De quelques clarifications autour de la procédure disciplinaire au détour d'une entourloupe électorale d'un bâtonnier sortant

note par Dominique PIAU
sous Cass. 1^{re} civ., 6 sept. 2014

Chronique de jurisprudence du droit du surendettement

par Eva MOUIAL-BASSILANA
et Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE

Technique

Revenus locatifs des particuliers : comment bien les déclarer ?

par Stéphanie PAILLARD

Gazette Spécialisée

DROIT DE LA FAMILLE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• **Élodie MULON**

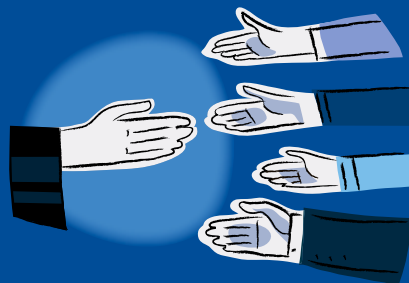
Avocat au barreau de Paris, associé, Mulon Associés

• **Béatrice WEISS-GOUT**

Avocat au barreau de Paris, BWG Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Camille ANGER, Noémie ASSUIED, Arnaud BAUTRAIT-LOTELLIER, Béatrice BLOQUEL, Coline LE CAM-MAYOU, Anne-Laure CASADO, Valentine DARMOIS, Alice DEPRET, Bertille DUCENE, Cyrielle DUFLOUX, Soussan FATHI, Marion GALVEZ, Pauline GOURDON, Sarajoan HAMOU, Emmanuelle HUBY, Héroïse MALHERBE, Marion MEILHAC-PERRI, Niamh NÍ GHAI RBHIA, Isabelle REIN-LESCASTEREYRES, Charlotte ROBBE, Anne-Laure SARDABY et Jenny WASZEK





ASPECTS PRATIQUES DE LA RÉFORME DE LA PROCÉDURE D'APPEL

VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017 (matinée)

MAISON DE LA CHIMIE - Paris 7^e

28, rue Saint-Dominique - 75007 Paris

VALIDEZ
4 H DE FORMATION



Les FORMATIONS **lextenso**

M A Î T R I S E R E T A G I R

SOUS LA DIRECTION DE
SORAYA AMRANI-MEKKI,
PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ PARIS
NANTERRE

ET **JACQUES PELLERIN**,
AVOCAT AU BARREAU DE PARIS,
PMG AVOCATS, ANCIEN PRÉSIDENT
DE LA CHAMBRE DES AVOUÉS
PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

Public concerné

Avocats, magistrats, greffiers

Forfait matinée :
395 € HT / 474 € TTC

Forfait matinée abonné
à la Gazette du Palais :
335,75 € HT / 402,90 € TTC

Informations complémentaires
au 01 40 93 40 81
claire.lorentz@lextenso.fr

ASPECTS PRATIQUES DE LA RÉFORME DE LA PROCÉDURE D'APPEL (MISE EN ŒUVRE DU DÉCRET N° 2017-891 DU 6 MAI 2017)

Programme
Matinée

- 8h45 Accueil des participants
- 9h00 Les mentions obligatoires, le contenu des conclusions et leurs sanctions
- 11h00 Pause
- 11h10 Les délais à respecter et leurs sanctions
- 13h00 Fin de la formation

Gazette du Palais

La Gazette du Palais - Société du Harlay

12, Place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

Président du Conseil d'administration :

Marie Burguburu Charvet

Directeur général : Pierre-Yves Romain

Édité par Lextenso-éditions SA (locataire-gérant)

70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Président-Directeur général, Directeur de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Rédacteur en chef : Clémentine Kleitz

Rédacteur en chef adjoint : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Philippe Graveleau

Assistante d'édition : Elsa Boulinguez

Assistante de direction : Evelyne Chelza

Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Tarifs 2017

* Prix TTC au n° : 15,32 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 413,51 € TTC

Recueils + table seuls : 393,09 € TTC

Journal, recueil + table : 564,61 €

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 455 €

Journal, recueil + table : 671 €

Internet : www.gazettedupalais.com

Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° H 0518T83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

sur des papiers produits aux Pays-Bas et en Italie,

issus de forêts gérées durablement ;

0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 216 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris). Nous vous remercions
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais se réfère de la manière suivante :
Gaz. Pal. 3 janv. 2017, n° 257k3, p. 27

Un encart « Quotient Juridique Lextenso »
est joint à ce numéro.

Actualité

- Budget 2018 : la justice est épargnée 5
- Bordeaux et Libourne : des barreaux séparés, mais unis 9
- « Montrer les capacités d'innovation de la profession »
entretien avec Jacques HORRENBERGER et Raphaël MONROUX 11
- « La notion d'exercice attachée à un territoire est en déclin »
entretien avec Pascal EYDOUX et Éric AZOULAY 13

Doctrine

- Requiem pour le droit à la communication par l'avocat des pièces
d'un dossier pénal en cours d'enquête ou d'instruction aux débats civils
étude par Vincent NIORÉ 17

Jurisprudence

- De quelques clarifications autour de la procédure disciplinaire
au détour d'une entourloupe électorale d'un bâtonnier sortant
note par Dominique PIAU sous Cass. 1^{re} civ., 6 sept. 2014 21
- Chronique de jurisprudence du droit du surendettement
par Eva MOUIAL-BASSILANA et Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE 26
- Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 38
- Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Philippe GRAVELEAU 44

Technique

- L'avocat et le nouveau règlement européen sur la protection des données
par Stéphane LATASTE sous PE et Cons. UE, règl. n° 2016/679, 27 avr. 2016 48
- Revenus locatifs des particuliers : comment bien les déclarer ?
par Stéphanie PAILLARD 50

Gazette Spécialisée

DROIT DE LA FAMILLE

53

Sous la responsabilité scientifique de
Élodie MULON et Béatrice WEISS-GOUT